

## PLAN DE PROTECTION POUR UNIDISTANCE SOUS COVID-19


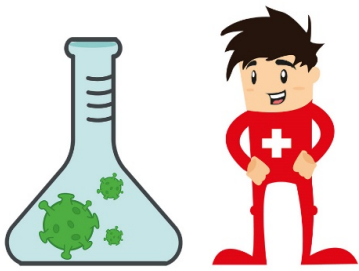
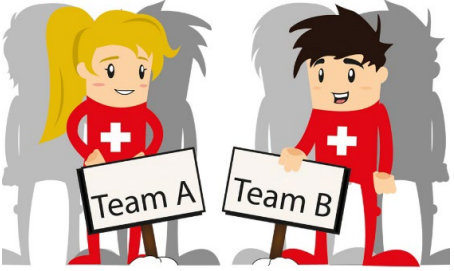

Version au 22 octobre 2020

### 1 But du plan de protection

Ce plan de protection a pour objectif de protéger les collaborateurs/trices travaillant à UniDistance d'une infection au nouveau coronavirus. Il vise également à assurer la meilleure protection possible aux personnes vulnérables et de se conformer à la base légale en vigueur : Ordonnance 2 COVID-19 (RS 818.101.24), loi sur le travail (RS 822.11) et ses ordonnances.

### 2 « Principe STOP »

Le principe STOP illustre la succession des mesures de protection à prendre selon l'OFSP.

<b>S</b>	<b>S</b> pour substitution ; condition <i>sine qua non</i> concernant le COVID-19 : une distance suffisante (p. ex. <b>télétravail</b> ).	
<b>T</b>	<b>T</b> pour mesures techniques (p. ex. parois en plastique transparent, <b>postes de travail séparés</b> , etc.).	
<b>O</b>	<b>O</b> pour mesures organisationnelles (p. ex. <b>équipes séparées</b> , modification du roulement des équipes).	
<b>P</b>	<b>P</b> pour mesures de protection individuelle (p. ex. <b>masque d'hygiène</b> , etc.).	



### 3 Hygiène des mains et hygiène personnelle

Mesures
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Chaque personne se nettoie régulièrement les mains à l'eau et au savon, en particulier à son arrivée au travail et avant et après les pauses. Lorsque cela n'est pas possible, les mains doivent être désinfectées avec le gel hydroalcoolique mis à disposition.</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Retirez les objets inutiles qui pourraient être touchés par plusieurs personnes, comme les journaux et les revues.</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Ne pas se toucher la bouche, le nez et les yeux, ni ceux d'une autre personne.</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Lavez-vous les mains après avoir toussé, éternué ou s'être mouché.</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Toussez et éternuez dans un mouchoir en papier ou dans le creux du coude.</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Utilisez des mouchoirs à usage unique et jetez-les à la poubelle après usage.</li></ul>

### 4 Garder ses distances

Afin de garantir la distance de sécurité de 1.50 mètre et pour éviter d'avoir à emprunter les transports publics aux heures de pointe, le télétravail est la mesure la plus sûre pour toutes et tous.

Les mesures suivantes sont à respecter strictement :

Mesures
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Restez à la maison et faites du télétravail.</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Observez une distance de 1.50 mètre entre chaque personne.</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Si vous devez venir au bureau, une seule personne par bureau.</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Le port du masque d'hygiène à l'intérieur des locaux d'UniDistance est obligatoire, sauf à la place de travail si l'on est seul-e dans un bureau clos.</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Les parties communes (cafétéria, terrasse extérieure) doivent être utilisées dans le respect de la règle des 1.50 mètre.</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Les séances et réunions sont organisées à distance via Teams.</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Les séances avec des tiers sont organisées en ligne via Teams.</li></ul>



- Évitez de prendre l'ascenseur.
- Évitez tout contact physique, ne pas donner de poignées de main.

## 5 Activités de recherche exigeant une distance de moins de 1.50 m

Pour les activités de recherche au sein des bâtiments ou laboratoires d'UniDistance, les mesures suivantes sont à respecter strictement :

### Mesures

- L'organisation des travaux de recherche devra garantir à tout instant les règles de distanciation sociale décrite au chapitre 4. Si nécessaire, ceci peut imposer une présence en alternance des équipes.
- Réduire le nombre de personnes testées et les accompagner séparément.
- Informer les personnes testées par e-mail à l'avance sur les mesures de protection.
- Les personnes vulnérables (cf. chapitre 7) ne sont pas autorisées à prendre part aux expérimentations.
- Privilégier un fonctionnement par rendez-vous avec les personnes testées et tenir un registre des dates, heures et informations de contact (nom, prénom, téléphone) pour pouvoir retrouver les personnes (cas de contact avec des personnes infectées).
- Les collaborateurs/trices se nettoient les mains à l'eau et au savon ou avec un désinfectant avant et après chaque contact avec une personne testée.
- Couvrir les blessures aux doigts ou porter des gants de protection.
- Éviter tout contact physique inutile (par exemple, serrer la main).
- Port d'un masque d'hygiène pour les collaborateurs/trices et la personne testée.
- Désinfecter les instruments de travail dans un bain de désinfection après chaque utilisation.



## 6 Nettoyage

Nettoyer de manière appropriée et régulière les surfaces et les objets, en particulier si plusieurs personnes les touchent.

### Mesures

- Désinfectez, au moyen d'une serviette en papier ou d'un mouchoir en papier imprégné de gel désinfectant pour les mains, la machine à café et le distributeur d'eau avant de vous en servir.
- Aérez les bureaux quatre fois par jour pendant au moins 10 minutes.
- Utilisez toujours votre propre tasse de café et votre propre verre.
- Si vous avez utilisé une place de travail ordinairement occupée par une autre personne, désinfectez soigneusement avant votre départ les surfaces avec lesquelles vous avez été en contact (chaise, table, clavier, souris, etc.).

## 7 Personnes vulnérables

Les personnes vulnérables sont :

- les personnes de plus de 65 ans
- les personnes atteintes de certaines maladies

Les maladies en question sont :

- cancer
- diabète
- une faiblesse immunitaire due à une maladie ou à un traitement
- hypertension artérielle
- maladies cardio-vasculaires
- maladies chroniques des voies respiratoires

L'annexe 6 de l'ordonnance 2 COVID-19<sup>1</sup> précise de façon détaillée qui sont les personnes vulnérables. Elle est actualisée en permanence en fonction des dernières connaissances scientifiques.



#### Mesures

- Restez chez vous **et faites du télétravail.**
- Organisez vos rendez-vous professionnels et privés par téléphone, sur Teams ou via un moyen de communication similaire.
- N'utilisez aucun transport public.
- Évitez tout contact personnel.

## 8 Personnes atteintes du COVID-19 ou présentant des symptômes

#### Mesures

- En présence de symptômes caractéristiques, restez à la maison ou rentrez immédiatement chez vous de façon à ne pas transmettre la maladie.
- Faites l'auto-évaluation Coronavirus : <https://check.ofsp-coronavirus.ch/screening>
- Contactez par téléphone votre médecin de famille ou une ligne d'accès direct régionale.
- Placez-vous immédiatement en auto-isolément selon les directives de l'OFSP : <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/ausbrueche-epidemien-pandemien/aktuelle-ausbrueche-epidemien/novel-cov/selbst-isolierung-und-selbst-quarantaene.html#423670660>
- Informez votre supérieur et les RH.
- Ne télétravaillez plus jusqu'à complet rétablissement (repos strict).
- Le plan d'occupation fixe des bureaux sert de liste de base pour la traçabilité des contacts. Pour les personnes externes ayant participé à des expériences de recherche, une liste des expérimentations est tenue par chaque responsable d'expérience.



## 9 Information

Mesures
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Les mesures de protections de l'OFSP sont affichées sur chaque porte d'entrée de nos locaux.</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Le groupe pandémie suit la situation de près et informe régulièrement la direction.</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Les collaborateurs/trices sont informé-e-s régulièrement de la situation au moyen des canaux d'information habituels. Le présent plan est publié et transmis à toutes et tous (supérieurs directs, Moodle et notre site internet : <a href="https://unidistance.ch/coronavirus/">https://unidistance.ch/coronavirus/</a> )</li></ul>

## 10 Gestion

Mesures
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Vérifiez et rechargez régulièrement les désinfectants (pour les mains) et les produits de nettoyage (pour les objets et/ou les surfaces).</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Vérifiez et renouvelez régulièrement le stock de masques d'hygiène.</li></ul>

## 11 Annexes et compléments d'information

Annexes
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Plan d'occupation fixe des bureaux : Arbeitsplatz_Belegung_COVID19.xlsx</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Se renseigner auprès de <a href="http://www.ofsp-coronavirus.ch">www.ofsp-coronavirus.ch</a></li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Ligne infos Coronavirus (24h/24h) : +41 58 463 00 00</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Site UniDistance : <a href="https://unidistance.ch/coronavirus/">https://unidistance.ch/coronavirus/</a></li></ul>

## 12 Conclusion

Le présent document a été transmis et expliqué à toutes et tous les collaborateurs/trices.

Brigue, 22 octobre 2020